

Réunion du 26 février 2015

COMPTE RENDU

L'an deux mil quinze, le vingt-six février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TENAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2015

PRESENTS : MM TENAUD, GROSSIN, Mme VRIGNEAU, M. CHATELIER, Mme CHAUVIN, M. GIRARD, Mme HERBERT, MM ACHARD, ROUSSEAU, Mmes POUVREAU, BAUD, MM MICHENEAU, BETHUIS, Mmes GABORIT, FOREST, BONNEAU.

EXCUSES : MM GELEBART, MARTIN, Mme RICORDEL.

Madame BONNEAU Myriam a été élue Secrétaire.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR PROPRIETE GOETZ

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété de monsieur GOETZ et madame MOUSSAY, 13 rue de l'Ecole.

AVENANT AU CONTRAT AVEC L'APAVE

Le Conseil Municipal approuve l'avenant présenté par l'APAVE pour la fourniture de l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique à l'achèvement des travaux de construction du pôle accueil périscolaire/bibliothèque.

CONVENTION SyDEV POUR RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal approuve la convention présentée par le SyDEV pour la rénovation de l'éclairage public suite à la 3^{ème} visite de maintenance de 2014. Le montant des travaux s'élève à 1 077 € HT, et la participation demandée à la Commune est de 754 €.

PROGRAMME ECO PASS 2015

Le Conseil Municipal décide de renouveler le programme Eco PASS mis en place par le Conseil Général pour l'année 2015.

Il s'agit d'une aide financière pour les primo-accédants, d'un montant de 3 000 €, versée à hauteur de 1 500 € par le Conseil Général et 1 500 € par la Commune.

Les conditions de l'Eco-PASS sont :

- répondre aux plafonds de ressources PLS pour une accession directe et PSLA pour une accession sécurisée,
- construire ou acquérir un logement neuf ou en location-accession en vue de l'occuper à titre de résidence principale,

- acquérir un logement ancien situé en centre bourg bénéficiant d'une étiquette initiale égale à D, E ou F et réaliser des travaux avec un gain de performance énergétique d'au moins 30%.

Une prime complémentaire de 1 500 € sera versée par le Conseil Général aux ménages en accession directe à la propriété d'un logement neuf sur une parcelle inférieure à 500 m².

Le Conseil Municipal arrête le nombre de prime à 6 pour l'année civile.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR SEJOURS LINGUISTIQUES

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la demande de subvention adressée par le Collège de Palluau pour aider au financement de séjours linguistiques en Angleterre et en Espagne.

A FALLERON, le 27 février 2015

**Le Maire,
Gérard TENAUD**